

5. Formulaire d'engagement et suivi de raccordement – extension de réseau électrique parcelle AC 70
6. Création de 8 postes d'animateurs pour l'année 2021
7. Désignation d'un référent Mobilité pour la Communauté d'Agglomération du Niortais
8. Nouvelle organisation de la semaine scolaire 2021/2022

📁 **Informations :**

- Terminal Paiement Régie (encaissement du solde)

📁 **Dates à fixer :**

- Réunion des Adjointes : 02/02 – 15/02 à 18 H
- Commission Ressources Humaines (RIFSEEP et CIA)
- Commission Aménagement du Territoire
- PLUiD (Plan Local Urbanisme intercommunal Déplacements)

📁 **Questions diverses :**

DÉLIBÉRATIONS

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des Finances, indique que pour faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et pour pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Le vote du budget primitif est prévu fin mars. Il est possible de mandater pour les chapitres 20,21 et 23 sur le quart du budget de 2020,

A savoir :

- Chapitre 20 : 1 945,00 €
- Chapitre 21 : 34 684,00 €
- Chapitre 23 : 8 944,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **accepte, à l'unanimité, la prise en charge des dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget primitif 2021.**

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour renouveler la ligne de trésorerie de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros).

Monsieur Laurent VERDON, conseiller délégué en charges des Finances, présente les trois propositions reçues. La Banque Postale décline, estimant que la capacité d'autofinancement nette de la commune est trop faible. Le tableau ci-après récapitule les offres reçues du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole.

CRITERES	CREDIT MUTUEL OCEAN	CAISSE D'EPARGNE APC	CREDIT AGRICOLE
TAUX	EURIBOR + 0,55 %	€STR + 0,5 %	EURIBOR + 1,1 %
COMMISSION ENGAGEMENT	0,10%	200,00 €	135,00 €
FRAIS DE DOSSIER	200,00 €	200,00 €	135,00 €
COMMISSION DE NON UTILISATION	0%	0,3%	0%
EX 1 : débloccage de 15000 € le 1/2/21 puis 15000€ le 10/5/21, remboursement le 31/12/21	360,63 €	517,50 €	531,25 €
EX 2 : déblocage de 30000 € le 1/2/21 puis déblocage 40000 € le 1/5/21, remboursement le 31/12/21	567,92 €	530,83 €	930,83 €
EX 3 : pas de déblocage	200,00 €	470,00 €	335,00 €

EURIBOR 3 MOIS 16/01/2021 -0,55 % - €STR 16/01/2021 -0,56 %

Monsieur VERDON propose de retenir le Crédit Mutuel Océan, suivant les exemples énoncés ci-dessus, ce serait l'offre la plus intéressante.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du Crédit Mutuel Océan pour un Taux euribor plus 0,55 €, Commission d'engagement 1,10 % Frais de dossier 200,00 euros et pas de commission de non engagement.**

VENTE BIEN COMMUNAL : MAISON PROUST

Madame le Maire propose de finaliser la vente de la maison Proust. La commune a reçu une proposition d'achat à hauteur de 128 500 Euros net.

Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} Adjoint, précise que lors du conseil municipal du 05 novembre dernier un prix de vente avait été fixé suivant les estimations reçues, une estimation haute de 140 000 € avait été retenue. La maison a été mise en vente depuis novembre. En cette période très spéciale, il est difficile de visiter les biens. La commune a reçu une offre intéressante, il est proposé à l'assemblée de l'accepter.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte, à l'unanimité, la proposition d'achat à hauteur de 128 500 euros net et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser les documents se rapportant à la vente du bien communal Maison Proust.**

ACHAT D'UN LAVE-LINGE GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire propose de valider l'achat d'un lave-linge pour le groupe scolaire.

La référence de lave-linge est la suivante : Lave-linge Hublot Bosch Wan28209EE.

Trois établissements ont été consultés, le tableau ci-après récapitule les propositions :

ENTREPRISES	MONTANT H.T.	T.V.A. 20,00 %	MONTANT T.T.C.
BOULANGER	390,83 €	78,17	469,00 €
BUT	390,83 €	78,17	469,00 €
RUE DU COMMERCE	424,16 €	84,84	509,00 €

Monsieur VIVIER et madame GIROIRE demandent pourquoi la collectivité n'a pas consulté l'entreprise d'électroménager de Benet. Pour les prochains achats, cet établissement sera consulté.

Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} Adjoint, propose de retenir l'offre de BUT pour un montant T.T.C. de 469,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour l'achat d'un lave-linge avec Hublot Bosch réf Wan28209EE chez BUT pour un montant de 469,00 € T.T.C.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET SUIVI DE RACCORDEMENT – EXTENSION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE PARCELLE AC 70

Les éléments communiqués sont insuffisants, la délibération est reportée.

CRÉATION DE 8 POSTES D'ANIMATEURS POUR L'ANNEE 2021

Comme les années précédentes, madame le Maire propose la création de 8 postes d'animateurs en contrat d'engagement éducatif pour l'ALSH de février, d'avril, d'été et de la Toussaint 2021.

Un forfait de 60 € brut par jour et un forfait camp de 30 € brut par nuit passée au camp sont proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité la création de 8 postes d'animateurs en contrat d'engagement éducatif pour l'ALSH de février, d'avril, d'été et de la Toussaint 2021.

La rémunération est basée sur un forfait de 60 € brut par jour et sur un forfait camp de 30 € brut par nuit passée au camp.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT MOBILITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Madame le Maire propose de désigner un référent Mobilité pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est proposé un référent titulaire et un référent suppléant :

- Monsieur Stéphane RENOUX comme titulaire
- Monsieur Aurélien SOULET comme suppléant

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, référents Mobilité : monsieur Stéphane RENOUX titulaire et monsieur Aurélien SOULET suppléant.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur Éric BAILLET, 3^{ème} Adjoint, rappelle les différentes réunions concernant la nouvelle organisation.

Bilan suite au Conseil d'école

Pour les enseignants :

- Les Petites Sections de maternelle n'ont pas, ou très peu, de temps d'atelier l'après-midi après la sieste.
- Les élèves de CE et CM ne font pas de pause l'après-midi, et pour beaucoup d'élèves, la concentration et l'attention sont difficiles à tenir sur la dernière 1/2 heure.

Pour la municipalité :

- Difficile d'organiser des APS (Activités Périscolaires) intéressantes sur 1 heure sachant qu'il faut un temps de préparation avant et après pour les enfants.

Résultat des votes du questionnaire des parents d'élèves :

- 48 votes pour les 4,5 jours
- 24 votes pour les 4 jours

Objectifs attendus pour cette nouvelle organisation :

- Avoir une meilleure organisation des après-midis au sein de la classe,
- Pouvoir organiser au mieux les APS et proposer des activités plus enrichissantes pour les enfants
- Garder la gratuité des APS pour les familles.

Deux autres scénarios ont été écartés :

Scénario 4 : 3 heures d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) gratuite (mercredi matin) avec 100% des effectifs : Cela pose un problème de disponibilité du personnel communal affecté au groupe scolaire ; la commune ne bénéficie plus des subventions liées aux APS, dans la mesure où il n'y a pas de lien avec l'activité pédagogique, il est impossible pour la commune d'assumer la charge financière.

Scénario 5 : 3 heures d'ALSH gratuite (mercredi après-midi) avec un effectif réduit. Pour cette proposition, nous devrions mettre un quota de 32 à 48 élèves maximum pour toutes les classes (le chiffre peut évoluer en fonction des tranches d'âge, car le taux d'encadrement n'est pas le même), ce qui est contraire à la déontologie des élus, car le principe d'équité ne serait pas respecté.

Propositions à débattre et présentées à la réunion du lundi 18 janvier :

Scénario 1 : 3 heures d'APS gratuites (lundi, mardi, jeudi) : c'est la situation actuelle, elle ne répond pas aux deux premiers objectifs attendus.

Scénario 2 : 3 heures d'ALSH payantes (mercredi matin) : ne répond pas au troisième objectif attendu.

Scénario 3 : 3 heures d'APS gratuite (un après-midi entier) : répondrait aux trois objectifs. Nous avons éventuellement pensé au vendredi après-midi, mais cela peut être un autre après-midi.

Le scénario 1 est sélectionné par défaut, mais une dernière proposition faite par M. Stéphane SEGUINARD, directeur de l'ALSH : avoir 2 créneaux d'1h30 dans l'après-midi le lundi et le jeudi. Cette proposition permet aux enseignants de continuer les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) le mardi et vendredi pendant les APS.

Pas de réponse favorable à cette dernière proposition, l'organisation de semaine scolaire 2021/2022 reste inchangée sur 4,5 jours et 3 heures d'APS gratuites (lundi, mardi, jeudi).

Ensuite, monsieur BAILLET présente le programme de février et les demandes de monsieur SEGUINARD (achat de petits matériels et produits pharmaceutiques).

INFORMATIONS :

Terminal Paiement Régie (encaissement du solde) : Madame le Maire présente la demande de la trésorerie pour mettre en place un TPE pour les encaissements du solde des réservations des salles. Madame le Maire propose de regrouper les régies existantes en une seule ce qui résoudrait le problème d'encaissement. Une délibération sera prise en février.

DATES A RETENIR :

- **Réunion d'Adjoints :**
 - o Mardi 02 Février 2021 à 18 heures à la Mairie
 - o Lundi 15 Février 2021 à 18 heures à la Mairie
- **Commission Ressources Humaines :**
 - o Jeudi 04 Février 2021 à 18 h 30 à la Mairie
- **Commission Aménagement du Territoire : PLUiD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements)**
 - o Mardi 16 Février 2021 à 20 h 30 à la Mairie
- **Commission Vie Culturelle et Médiathèque :**
 - o Mercredi 03 Février à 18 heures à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- **Bulletin Municipal** : Livraison prévue le 28 janvier 2021
- **Colis de fin d'année** : Retours positifs, beaucoup de remerciements
- **Colis Lion's club** : 6 colis distribués
- **Projet Ekosentia** : Recensement des chemins communaux et ruraux. Réunion programmée avec les agriculteurs (5)
- **CME (Conseil Municipal des Enfants)** : Distribution de flyers pour chorale

La séance est clôturée à 22 H 20.